

# REGLEMENT INTERIEUR

## Ecole de la Tour-en-Jarez

### 2024-2025

**Ce livret comporte les informations concernant le fonctionnement :**

- **De la cantine**
- **De la garderie (matin 7h30-8h15 et soir 17h15-18h30)**
- **De l'accompagnement scolaire (16h15-17h15)**
- **Règles de savoir vivre à la cantine**
- **Nouveau Prestataire cantine**

**RAPPEL : dates des vacances scolaires**

- Vacances de la Toussaint du 19/10/24 au 04/11/24  
**Logiciel ARG Familles réservations possibles jusqu'au jeudi 31/10/24**
- Vacances de Noël du 21/12/24 au 06/01/25  
**Logiciel ARG Familles réservations possibles jusqu'au jeudi 02/01/2025**
- Vacances d'hiver du 22/02/25 au 10/03/25  
**Logiciel ARG Familles réservations possibles jusqu'au jeudi 06/02/25**
- Vacances de Pâques du 19/04/25 au 05/05/25  
**Logiciel ARG Familles réservations possibles jusqu'au jeudi 01/05/25**

**Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai 2025**

## 1- CANTINE

### 1 Modalités

Vous inscrivez vos enfants à la cantine grâce au logiciel de gestion périscolaire : **ARG Famille**. **Aucun enfant ne pourra manger à la cantine sans avoir été inscrit au préalable.**

Les inscriptions peuvent se faire à la semaine, au mois ou par période scolaire (entre chaque période de vacances, voir rappel dates vacances scolaires) ou à l'année. Le délai d'inscription est **le dernier jeudi du mois 21h00** pour le mois suivant.

▲ **Le règlement se fait à la réservation**

**Si exceptionnellement, vous devez annuler un repas, merci de contacter la mairie 72h avant.**

Les réservations de repas à la cantine pour le mois de septembre 2024 se feront via le logiciel ARG Famille avant le **jeudi 29 août 2024**.

En cas de maladie de l'enfant, merci de prévenir par mail avant 9 heures le secrétariat de la Mairie ([secretariat.mairie@la-tour-en-jarez.fr](mailto:secretariat.mairie@la-tour-en-jarez.fr)) pour décommander le repas. Si ce délai n'est pas respecté, le repas sera facturé. Transmettre un certificat médical obligatoirement.

### 2 Tarification

Le coût facturé aux familles pendant la pause méridienne comprend le repas, la garde, les frais de chauffage et d'entretien des locaux

	quotient familial	2024/2025		
		repas	garderie	Total
<b>PAUSE MERIDIENNE</b>	0 à 599	1 €	1,45 €	2,45 €
	600 à 715	1 €	1,60 €	2,60 €
	716 à 1000	1 €	1,75 €	2,75 €
	De 1001 à 1333	3,25 €	1,75 €	5,00 €
	Au-delà de 1333	3,55 €	1,75 €	5,30 €

Le tarif maximum est appliqué aux familles ne résidant pas sur la commune.  
Tout régime alimentaire devra être signalé.

## 2- GARDERIE MATIN ET SOIR ET ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

### 1- Modalités

L'accueil est ouvert en début et fin de journée et durant le temps de la restauration scolaire selon les rythmes de l'année scolaire :

- De 7h30 à 8h15 : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- De 11h45 à 13h30 : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- De 16h15 à 18h30 : lundi, mardi, jeudi, vendredi

➤ **Matin** : Vous inscrivez (ou désinscrivez) vos enfants à la garderie du matin grâce au logiciel : **ARG Famille**.  
Inscription au minimum **2 heures à l'avance**

▲ **Le règlement se fait à la réservation**

A 8h20, les enfants du primaire regagnent leurs classes respectives tandis que les enfants de la maternelle sont accompagnés par les animateurs auprès de leurs enseignantes.

➤ **Midi** : Vous inscrivez vos enfants à la cantine grâce au logiciel: **ARG Famille**.

Les enfants de maternelle sont récupérés par les animateurs dans leurs classes à 11h35 et accompagnés au restaurant scolaire.

Les enfants de primaire sont pris en charge dans la cour à 11h45 et accompagnés au restaurant scolaire.

Les repas sont servis en 2 services : 11h45 à 12h30 et 12h15 à 13h00

Les enfants profitent d'un temps de détente, puis sont accompagnés à l'école.

▲ *Si, exceptionnellement, un enfant doit être récupéré avant 13h30 (uniquement pour raison médicale), il ne sera confié, par l'animateur, qu'à un adulte responsable au vu d'une demande de sortie rédigée et signée par les parents.*

➤ **Soir** : Vous inscrivez (ou désinscrivez) vos enfants à la garderie du soir grâce au logiciel : **ARG Famille** : inscription au minimum le matin **avant 11h00 pour le soir**.

▲ **Le règlement se fait à la réservation**

L'accueil est ouvert de 16h15 à 18h30

- de 16h15 à 17h15 : une aide à la scolarité est proposée pour les élémentaires par nos équipes municipales. Ce service est désormais payant, vous devez obligatoirement inscrire votre enfant grâce au logiciel de gestion périscolaire : ARG Familles
- de 17h15 à 18h30 : un accueil payant est à votre disposition. Possibilité de sortie échelonnée. Les enfants de maternelle et de primaire non autorisés à sortir seuls sont récupérés par les parents ou une personne habilitée. Les animateurs prennent connaissance des inscriptions des enfants via le logiciel ARG Familles.

**Pour l'équilibre des enfants de moins de 5 ans, l'amplitude horaire est limitée.**

**Les enfants présents au périscolaire du matin ne peuvent pas être récupérés le soir au-delà de 17h15.**

**Nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les horaires et notamment ceux du soir. Si des enfants sont encore présents au-delà de 18h30 : une heure supplémentaire sera facturée.**

## **2- Tarifications pour l'accompagnement scolaire et garderie du soir.**

Ces services municipaux sont payants. Le prix pour l'accueil du matin et du soir est forfaitaire. L'accueil de midi n'entraîne pas pour les familles de coût supplémentaire, au-delà du prix du repas. Le prix est défini en fonction du quotient familial, suivant le tableau ci-dessous.

Ce tarif est valable pour un enfant.

Quotient familial	Garderie matin	Garderie soir	Accompagnement scolaire
Inférieur à 518 €	1,45 €	1,45 €	1,45 €
Entre 519 € et 731€	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Au-delà de 731 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €

**Aucun enfant ne pourra être accueilli au périscolaire sans avoir été au préalable inscrit via le logiciel ARG Famille.**

## **3- ENCADREMENT / LOCAUX**

### **1. Encadrement**

La distribution des repas des enfants est scindée en deux services. Un premier service accueille les enfants de maternelle, un second service accueille les enfants de classe primaire. Le moment du repas doit permettre à l'enfant

de se restaurer et de se détendre entre deux périodes d'apprentissage scolaires. Les enfants sont sous la responsabilité du personnel qui assure une discipline bienveillante sous le signe du bien vivre ensemble. Il est donc nécessaire qu'il règne une certaine discipline. Les repas se déroulent dans le calme. Les cris, les interpellations et les discussions trop bruyantes peuvent être sanctionnées. Les jeux avec la nourriture sont interdits. Pour le bon déroulement du repas, le personnel se réserve le droit de placer les enfants si nécessaire. Les règles ordinaires de politesse et de bonnes conduites sont attendues de la part des enfants. Lors des rassemblements et des trajets à pied de l'école à la cantine, le personnel encadrant veille à maintenir le calme afin d'assurer une sécurité maximale. Tout manquement répété à la discipline sera transmis à la directrice de l'école et si besoin à Monsieur le Maire et pourra entraîner :

-Un avertissement écrit aux parents et si besoin, une convocation en mairie pour une mise au point.

Si le problème subsiste, la mairie se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant.

## **2. Locaux**

L'accueil périscolaire se fait dans les locaux scolaires et la salle des Associations. Les lieux sont aménagés pour les activités de l'accueil périscolaire.

## **4- RESPECT DU REGLEMENT**

L'enfant respectera les locaux et le personnel et n'apportera aucun objet précieux ou dangereux. Le personnel ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments. Le personnel n'est pas autorisé à donner des médicaments même sur la demande des parents. Si un traitement long doit être administré, il devra faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individuel). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

**La personne responsable du périscolaire et de la cantine informera la Mairie d'éventuelles mauvaises conduites de la part de l'enfant. La Mairie fera parvenir des courriers d'avertissement aux parents et pourra prendre, le cas échéant, la décision d'exclure les éléments perturbateurs si aucune amélioration n'est constatée.**

### **Pour rappel :**

- **Aucun enfant ne sera accepté à l'accueil périscolaire, à la cantine sans inscription préalable via le logiciel ARG Famille. Plus de permanence en mairie. Trop peu de parents se déplacent.**
- **Aucune inscription n'est automatique d'une année sur l'autre**
- **L'inscription de l'enfant implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Mairie au 04 77 93 23 41 ou envoyer un mail : [secretariat.mairie@la-tour-en-jarez.fr](mailto:secretariat.mairie@la-tour-en-jarez.fr)

Nous demandons aux familles bénéficiant des services de périscolaire et/ ou cantine de se plier de façon rigoureuse aux règles définies dans ce livret, ceci pour permettre le bon fonctionnement de la structure et les rapports de convivialité auxquels nous sommes attachés.

**Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les enfants aux pieds des escaliers bordant l'école, nous vous demandons de bien vouloir utiliser les nombreux parkings mis à votre disposition afin d'éviter tous risques d'accidents.**

## **5- NOUVEAU PRESTATAIRE DE CANTINE**

Après avoir attentivement écouté les retours des enfants et pris en compte leurs préférences, nous avons choisi un nouveau prestataire pour la cantine : L'Atelier du Cuisinier.

Ce dernier privilégiera des repas préparés avec des ingrédients frais et de saison.

Nous sommes convaincus que ce changement sera bénéfique pour tous les enfants et contribuera à leur épanouissement.

Nous comptons sur vous pour encourager vos enfants à découvrir de nouvelles saveurs et plats.

Veuillez consulter la plaquette de présentation ci-jointe pour plus de détails.

## DOSSIER D'INSCRIPTION A LA CANTINE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE 2024-2025

### VOTRE ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
Classe : \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

#### ➤ Père :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Né le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Employeur : \_\_\_\_\_

#### ➤ Mère :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Née le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Employeur : \_\_\_\_\_

Caisse d'Allocations Familiales de : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Quotient familial : \_\_\_\_\_ numéro d'allocataire : \_\_\_\_\_  
Assurance couvrant l'enfant : \_\_\_\_\_

#### ▲ Document à fournir obligatoirement : attestation CAF

Les coûts des prestations sont fixés en fonction du quotient. Le tarif maximum sera appliqué si nous n'avons pas cette information.

### FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Difficultés de santé à signaler (maladies, allergies, régimes alimentaires, ...), recommandations :

---

---

---

---

---

### AUTORISATION DE SORTIE

➤ **Pour les enfants de primaire uniquement :**

J'autorise mon enfant à quitter seul l'accueil périscolaire :  OUI  NON

➤ **Pour les enfants de maternelle et pour les enfants du primaire non autorisés à sortir seuls,** préciser si d'autres personnes que les parents peuvent venir récupérer l'enfant :  OUI  NON

Si OUI, indiquer :

NOM	Prénom	Qualité (Grands-parents, voisins, ...)	Téléphone

Je soussigné (e) , \_\_\_\_\_ (responsable de l'enfant), autorise mon enfant à participer à toutes les activités de l'accueil périscolaire.

J'accepte que mon enfant soit pris en photo pour un usage interne au périscolaire :  OUI  NON

J'autorise le responsable à prendre toutes mesures médicales ou chirurgicales reconnues nécessaires.

**Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
déclare avoir pris acte et accepte le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la cantine.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2024.

**Signature des parents :**

# REGLES DE SAVOIR VIVRE A LA CANTINE

## Avant le repas

- Je suis les consignes de l'adulte qui fait l'appel pour aller à la cantine.
- Je me mets en rang, je reste calme, ne crie pas et je suis prudent pour moi ainsi que pour les autres dans le rang.
- Je vais aux toilettes si nécessaire. Je me lave les mains.
- Je m'installe calmement à la place indiquée par le personnel de service.
- J'attends que mes camarades soient servis pour commencer à manger.

## Pendant le repas

- Je me tiens correctement à table.
- J'essaye de goûter les aliments qui me sont proposés.
- Je ne joue pas avec la nourriture, ne crie pas, ne me lève pas.
- Je suis poli et respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le personnel de service.
- J'attends que l'on m'autorise à quitter la table après avoir rangé mes couverts et assiettes.
- Je sors de la cantine dans le calme et sans courir.

**« Merci de bien vouloir respecter ces règles. En cas de non-respect, vous pourriez recevoir une punition après trois avertissements »**

Signature de l'élève :

Signature des parents :

